

AG 2025

Temps d'échange

15/03/2025



ORDRE DU JOUR

- I. PROJET FORMATION 2024 – 2028: Autonomie sur la Gestion de la Formation Professionnelle**
- II. Temps d'échange libre**

PROJET FORMATION 2024-2028:

Autonomie sur la gestion de la formation professionnelle ?



Projet Formation 2024-2028

Définitions préliminaires

- **Organisme de Formation**

« Un organisme de formation professionnelle (ou dispensateur de formation) est une personne morale ou physique proposant une formation continue en vue de favoriser :

- L'insertion, la réinsertion professionnelle ou le maintien de l'emploi ;
- Le développement des compétences professionnelles des personnes ayant suivi la formation.

Source: IFCDs

Projet Formation 2024-2028

Définitions préliminaires

- **Certification Qualiopi**

La marque Qualiopi vise à :

- **Attester de la qualité du processus** mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- Permettre une **plus grande lisibilité de l'offre de formation** auprès des entreprises et des usagers.

À compter du 1^{er} janvier 2022, les organismes de formation doivent **être titulaires de la certification Qualiopi** pour bénéficier de fonds des financeurs mentionnés à l'article L.6316-1 du code du travail : les opérateurs de compétences, les associations Transitions Pro, l'Etat, les régions, la Caisse des dépôts et consignations, France Travail et l'Agefiph.

Source: travail-emploi.gouv

Projet Formation 2024-2028

Contexte

DECRET « SOUS-TRAITANCE »

Décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences et visant à lutter contre la fraude à ce compte et à interdire le démarchage de ses titulaires

Champ d'application du décret :

- 🦋 Formations faisant appel à de la **sous-traitance**
- 🦋 Formations financées par le **Compte Personnel de Formation**
- 🦋 Mise en application au **01/04/2024**
- 🦋 Vérification de la conformité au décret : services de la direction du travail

Formations concernées pour la FFME :

- 🦋 **DEJEPS Escalade** : 10/33 candidats mobilisent leur CPF pour la session 2024-2025
- 🦋 **CQP AESA** : environ 1/3 des candidats mobilisent leur CPF pour financer leur formation
- 🦋 En 2023, **les fonds du CPF représentent 16% des produits de la formation**



Projet Formation 2024-2028

Contexte

Ce qui change :

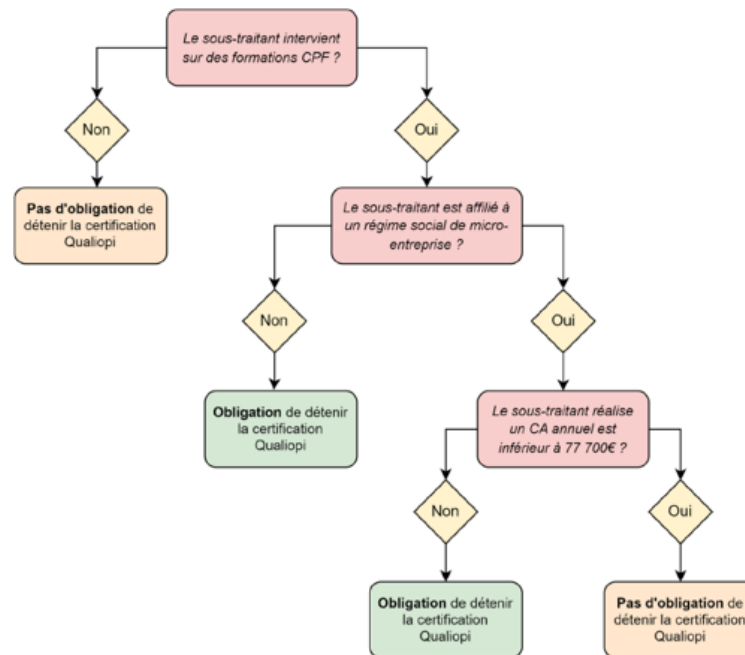
- Ne peuvent intervenir en sous-traitance d'un organisme de formation principal, **que des OF déclarés disposant de la certification Qualiopi**, sauf s'il s'agit d'un micro-entrepreneur réalisant un CA inférieur à 77 700 € / an (toutes prestations confondues)
- La **sous-traitance en cascade est interdite**



RAPPEL QUALIOPi

- Obligatoire depuis 2021 pour tout OF souhaitant bénéficier de financements privés et publics pour la formation (OPCO, CPF, France Travail etc.)
- Certificat obtenu pour une durée de 3 ans sous réserve de respecter le Référentiel National Qualité, vérifié lors de 2 audits réalisés sur site par un organisme certificateur
- Certification facturée selon le BPF de l'OF (5 904 € sur 2021-2023 pour la FFME)

Mon sous-traitant doit-il détenir une certification Qualiopi ?



Projet Formation 2024-2028

Contexte

ORGANISATIONS POSSIBLES A VENIR

Objectif de mise en conformité au décret au 01/09/2025

CQP AESA – OPTION 1 AVEC OF UNIQUE

- ✦ **Maintenir un OF unique à la FFME** – fin des conventions de délégation / mise à disposition des coordonnateurs locaux
- ✦ **Porter en direct la charge humaine et financière de l'ensemble des formateurs** des CQP :
 - via des contrats de prestations pour les formateurs dont le CA < 77 700 €/an ou certifiés Qualiopi ;
 - via des CDD de formateurs occasionnels

CQP AESA – OPTION 2 AVEC NOUVEAUX OF

- ✦ **Accompagner les organisateurs locaux vers l'obtention d'une certification Qualiopi** : choix de l'organisme certificateur, préparation des audits, mutualisation de documents types partagés
- ✦ Déléguer totalement la coordination administrative et financière des sessions (de l'inscription à la facturation)



Niveau d'impact : **élevé**

Projet Formation 2024-2028

Processus de décision

◆ Choix laissé à chaque organisateur de partir sur l'option 1 ou sur l'option 2

◆ Réunion individuelle de 2h le 06/11/2024 entre Ligue NA et service Formation FFME

- Evaluer le niveau de structuration de la Ligue en matière de gestion de la formation
- Echanger sur les options 1 et 2 et les conséquences de celles-ci

◆ Bilan

- Ligue jugée « mature » pour se lancer dans l'aventure Qualiopi
- Label Qualiopi = impact sur la formation Pro **ET** sur la formation fédérale

→ **Pré-positionnement de la Ligue pour l'obtention du label Qualiopi**

Projet Formation 2024-2028

Processus de décision

MISE EN APPLICATION DU DECRET SOUS-TRAITANCE

Tour d'horizon des organisateurs de CQP entre le 6 et le 27 novembre 2024. 4 groupes se distinguent :

ORGANISMES DÉJÀ QUALIOP

- CREPS Vichy

→ Peut organiser la prochaine session en toute autonomie

ORGANISMES PRÊTS À SE DÉCLARER EN 2025

- Ligue Nouvelle-Aquitaine
- Ligue Occitanie
- Ligue Ile de France

→ Accompagnement de la FFME vers Qualiopi (sept 2025)

ORGANISMES SOUHAITANT RESTER SOUS LA TUTELLE FFME EN 2025

- Ligue Réunion
- Ligue PACA
- Ligue Normandie
- CT Ardèche
- CT Mayenne
- CT Bas Rhin
- CT Doubs

→ Maintien du fonctionnement via OF FFME + [mise en conformité](#)

ORGANISMES NE SOUHAITANT PAS ORGANISER LE CQP EN 2025

- Climbing District (à remplacer par une autre session en IDF en 2025)

→ En attente

Projet Formation 2024-2028

Processus de décision

MISE EN APPLICATION DU DECRET SOUS-TRAITANCE

Pour les 3 ligues souhaitant obtenir Qualiopi et organiser des sessions CQP en autonomie à partir de septembre 2025

DÉCLARATION OF JANVIER 2025

- Mise à jour des modèles de conventions de formation
- Déclarations CERFA

PREPARATION AUDIT FÉVRIER – MAI 2025

- Partage des documents de travail + présentation du référentiel (1 jour)
- Accompagnement individualisé (3 jours / ligue)
- Audit blanc (1 jour / ligue)

AUDITS INITIAUX JUN 2025

- Finalisation des éléments de preuve
- SAV de l'audit (1 jour / ligue)

ACCOMPAGNEMENT SAISON 2025-2026

- Mise en place offre de formation CQP 25-26 (dossier d'habilitation, déclaration financeurs, process inscriptions, suivi réglementaire etc.)
2 jours / ligue
- Préparation audits de surveillance (2nd semestre 2026) – 2 jours / ligue

Total : 11 jours d'accompagnement par ligue - à déployer au fur et à mesure pour les autres structures – sous réserve de validation par le bureau du 16/12)

Projet Formation 2024-2028

Processus de décision

- ◆ **Après le CA FFME du 16/12: report de la décision d'accompagnement**
 - ◆ Se rapprocher du service Formation FFME pour avoir des informations complémentaires sur le documents mis à disposition → **Obtention des documents le 09/01**
 - ◆ **Le 16/01/2025: Temps de travail en visio Antoine / Bertrand (2h)**
 - ◆ Estimation temps de travail pour obtention label + mise en œuvre
 - ◆ Elaboration d'une planification financière (impacts RH et financiers)
 - ◆ **Le 20/01/2025: CA FFME**
 - ◆ Validation du dispositif d'accompagnement des Ligues vers Qualiopi
 - ◆ **Le 05/02/2025 : Codir Ligue en visio**
 - ◆ Présentation du projet et de ses conséquences
 - ◆ Elaboration d'une planification financière
- **Décision finale du CoDir : Validation de la démarche visant à créer un OF et à obtenir le label Qualiopi**

Projet Formation 2024-2028

Processus de décision – Point à date

◆ Retours sur le CA FFME du 20/01/25

- ◆ Validation du dispositif d'accompagnement des Liges vers Qualiopi
- ◆ Proposition d'accompagnement précise envoyée aux Liges **au plus tard mi-février** (nombre de jours, modalités d'accompagnement...) → **signé le 11 février 2025**
- ◆ FFME demandera un accord écrit des Liges qui souhaite s'engager dans la démarche

→ Objectif FFME: Audit Initial Qualiopi pour les Liges en Juin 2025

Projet Formation 2024-2028

Pourquoi créer un OF et obtenir le label Qualiopi ?

◆ Avantages

- ◆ Autonomie et maîtrise totale dans la gestion de la formation professionnelle et fédérale
 - Créer une dynamique de formation professionnelle sur le territoire
 - Nouvelles recettes financières pour la Ligue pour développer de nouveaux projets
- ◆ Opportunité de structurer et d'harmoniser l'offre de formation sur l'ensemble du territoire
 - Accompagner efficacement le développement des clubs en partenariat avec les financeurs (AFDAS)
- ◆ Opportunité pour diversifier l'offre de formation et attirer de nouveaux publics
 - Répondre efficacement aux besoins émergents des clubs
 - Proposer des formations à destination de nouveaux publics (collectivités, salles privées)

◆ « Inconvénients »

- ◆ Charge administrative supplémentaire pour la Ligue (+ clubs et stagiaires)
- ◆ Charges financières supplémentaires
- ◆ Exigences Qualiopi concernent toutes les actions de formation d'un OF
 - Impact sur la formation professionnelle et sur la formation fédérale

Projet Formation 2024-2028

Impacts

◆ Impacts RH et financiers

◆ Impacts RH

- Hausse substantielle du nombre de jours dédiés à la formation: **55 en jours en 2024**

70 jours en 2025 → 103 en 2026 → 85 en 2027 → 103 en 2028

Cette hausse semble difficile à absorber avec les RH actuelles.

◆ Hypothèse RH:

Nombre de jours pour obtention du label: 25 jours en 2025

0,5 jour par indicateur (28 indicateurs) + accompagnement FFME (10 jours ?) + audit (1 jour)

Gestion formation fédérale (avec et sans qualiopi): 45 jours en 2025 // 63 jours en 2026

Sans Qualiopi: Coordination péda: 0,75 jour / formation // Gestion administrative: 0,5 jour / formation*

Avec Qualiopi: Coordination péda: 0,75 jour / formation // Gestion administrative: 1 jour / formation*

* estimation de 36 formations organisées en 2025 et en 2026

Gestion formation pro: 0 jour en 2025

Coordination péda: 1 jour / stagiaire // Gestion admin: 1 jour / stagiaire

Projet Formation 2024-2028

Impacts

◆ Impacts RH et financiers

◆ Impacts financiers

- Coût audits (initial, surveillance, renouvellement): 1 000 € HT tous les 18 mois
- Coût logiciel de gestion de la formation: 1000 € HT par an

Projet Formation 2024-2028

Conséquences

◆ Conséquences RH et financières

◆ Conséquences RH

- Hausse substantielle du nombre de jours dédiés à la formation:

→ **Recrutement nécessaire:**

Proposition:

- CDD « secrétariat administratif » à temps-partiel à partir de fin 2025 / début 2026
- **Missions principales:**
 - gestion administrative OF + partie coordination péda +
- autres missions à affiner:
 - Accompagnement des clubs dans les démarches de financement de formation, etc...
 - Travail de veille sur ces dispositifs
 - Gestion administrative de la Ligue

Projet Formation 2024-2028

Conséquences

◆ Conséquences RH et financières

◆ Conséquences financières

A court-terme

- Hausse du coût des formations fédérales

A long-terme

- Nouvelle source de revenus permettant le développement de nouveaux projets et ouvrant de nouvelles perspectives ?

Projet Formation 2024-2028

Travail à la création de l'OF et à l'obtention du label

◆ Point à date

- ◆ Dépôt demande création OF auprès de la DREETS: 17 février
- ◆ Contractualisation avec un certificateur (Qualitia) → **Audit initial prévu le vendredi 13 juin 2025**
- ◆ Choix imminent d'un logiciel de gestion de la formation
- ◆ Rédaction de documents et mise à niveaux des process « formation » de la Ligue

Projet Formation 2024-2028

Processus de décision – Point à date

◆ Et si cela ne fonctionne pas ? → **Processus réversible**

◆ **Label Qualiopi = pas d'engagement dans la durée**

- Possibilité de sortir du label « à tout moment »
- Risques:
 - temps RH « partiellement perdu » → le temps alloué aura permis de structurer considérablement la gestion et les outils dédiés à la gestion de la formation
 - Pertes financières (coût de l'audit, coût du CDD sur 1 an) se chiffrant en milliers d'euros

QUESTIONS DIVERSES



QUESTIONS DIVERSES

Avez-vous des questions ?

